

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44

Website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Onzième session ordinaire

25-29 juin 2007

Accra (GHANA)

Ex.CL/366 (XI)

**RAPPORT SUR L'ETAT DES CANDIDATURES POUR L'ELECTION
DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

RAPPORT SUR L'ETAT DES CANDIDATURES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

I. INTRODUCTION

1. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur les dispositions des Règlements intérieurs de la Conférence et du Conseil exécutif, des statuts de la Commission ainsi que des modalités pour l'élection des membres de la Commission adoptées en janvier 2007 à Addis-Abeba.

2. Les membres de la Commission ont été élus par la deuxième session ordinaire de la Conférence et de la troisième session ordinaire du Conseil exécutif tenues en juillet 2003 à Maputo (Mozambique). L'Article 40 du Règlement intérieur de la conférence stipule : le mandat des membres de la Commission est de quatre (4) ans : il est renouvelable une seule fois ». En conséquence, le mandat des membres de la Commission expirera en juillet 2007 et les membres peuvent se présenter aux élections pour un autre mandat de quatre (4) ans.

3. La Commission est composée de dix (10) membres : le Président, le Vice-Président et huit (8) Commissaires.¹

4. La représentation régionale des membres à la Commission est la suivante :

- Afrique Centrale : 2
- Afrique de l'Est : 2
- Afrique du Nord : 2
- Afrique Australe : 2
- Afrique de l'Ouest : 2

5. Les régions d'où le Président et le Vice-Président sont nommés ont droit à un (1) Commissaire chacune. Toutes les autres régions ont droit à deux (2) Commissaires.² En outre, le Président et le Vice-Président de la Commission ne sont pas de la même région.³

6. Au moins un (1) membre de la Commission de chaque région est une femme.⁴

II. CRITERES

7. En élisant les membres de la Commission, il doit être tenu dûment compte des critères suivants :

- a) **Répartition régionale** : les régions d'où sont nommés le Président et le Vice-Président ont droit à un (1) Commissaire chacune. Toutes les autres

¹ Article 2 des statuts de la Commission

² Articles 37(1) et 6(2) du Règlement intérieur du Conseil exécutif et statuts de la Commission respectivement.

³ Article 38(4) du Règlement intérieur de la Conférence.

⁴ Article 6(3) des statuts de la Commission.

régions ont droit à deux (2) Commissaires.⁵ Par ailleurs, le Président et le Vice-Président ne sont pas de la même région. Il convient de noter que seuls les nationaux des Etats membres peuvent être nommés Commissaires à condition que deux (2) Commissaires ne soient pas des ressortissants du même Etat membre. Par conséquent, chacune des cinq (5) régions a droit à deux (2) membres dans la Commission ;

- b) **Parité** : Au moins un (1) membre de la Commission de chaque région doit être une femme.⁶ Par conséquent, la Commission sera composée de cinq (5) hommes et cinq (5) femmes ;
- c) **Qualifications et expérience** : les Commissaires sont au moins titulaire d'une licence ou d'un titre équivalent d'une université reconnue. Ce sont des femmes et des hommes compétents ayant une expérience prouvée dans le domaine concerné et des qualités de dirigeants et une grande expérience dans la fonction publique, au parlement, dans une organisation internationale ou dans tout autre secteur pertinent de la société⁷ ;
- d) **Age** : Les Commissaires doivent être âgés d'au moins trente cinq (35) ans.⁸

III. PORTEFEUILLES⁹

8. Les portefeuilles sur la base desquels les Commissaires seront sélectionnés sont les suivants :

- a) **PAIX ET SECURITE** : (Prévention, gestion et règlement des conflits, lutte contre le terrorisme) ;
- b) **AFFAIRES POLITIQUES** : (Droits de l'homme, Démocratie, Bonne gouvernance, Institutions électorales, Organisations de la société civile, Affaires humanitaires, Réfugiés, Rapatriés, Personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays) ;
- c) **INFRASTRUCTURE ET ENERGIE** : (Energie, Transports, Communications, Infrastructure et Tourisme) ;
- d) **AFFAIRES SOCIALES** : (Santé, Enfants, Lutte contre les drogues, Population, Migration, Travail et Emploi, Sports et Culture) ;

⁵ Article 6(2) et 15(3) des statuts de la Commission. Article 38(4) et 39(1) du Règlement intérieur de la Conférence de l'Union. Article 37(1) du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

⁶ Article 6 des statuts de la Commission.

⁷ Articles 38(2) et 39(2) du Règlement intérieur de la Conférence de l'Union. Article 37(2) du Règlement intérieur du Conseil exécutif, Articles 15(1) et 15(2) des statuts de la Commission. Il convient de noter que les femmes membres ne sont pas chargées de l'intégration des questions concernant les femmes à l'Union africaine. L'ultime responsabilité de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes incombe au Président de la Commission avec l'appui technique du Bureau du Genre et de la promotion de l'égalité relevant de son Cabinet.

⁸ Article 15(3) des statuts de la Commission.

⁹ Article 12 des statuts de la Commission.

- e) **RESSOURCES HUMAINES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE** : (Education, Technologie de l'information et de la communication, Jeunesse, Ressources humaines, Science et Technologie) ;
- f) **COMMERCE ET INDUSTRIE** : (Commerce, Industrie, Douanes, Questions d'immigration) ;
- g) **ECONOMIE RURALE ET AGRICULTURE** : (Economie rurale, Agriculture et Sécurité alimentaire, Elevage, Environnement, Eau et Ressources naturelles et Désertification) ;
- h) **AFFAIRES ECONOMIQUES** : (Intégration économique, Affaires monétaires, Développement du secteur privé, Mobilisation des ressources et des investissements).

IV. MODALITES POUR LA SELECTION DES CANDIDATS

a) *Election du Président et du Vice-Président*

9. Les Règlements intérieurs de la Conférence et du Conseil exécutif ainsi que les statuts de la Commission ne mentionnent pas le rôle des régions. Mais cela ne devrait pas empêcher les Etats membres de veiller à ce que les candidats qu'ils proposent jouissent d'un large soutien non seulement au sein de leurs propres régions, mais également dans d'autres régions. Par ailleurs, en raison du caractère continental des responsabilités du Président et du Vice-Président, les consultations relatives à ces postes doivent être menées au niveau continental.

b) *Election des Commissaires*

10. Le processus d'élection commencera avec une présélection au niveau régional et les candidats sélectionnés feront partie de l'ensemble des candidats du continent.

11. Chaque région doit fixer les modalités pour la sélection des candidats de sa région. A cette fin, les consultations doivent être menées au niveau régional.

12. Chaque région proposera deux (2) candidats dont une femme pour chaque portefeuille.¹⁰ En conséquence, pour les huit (8) portefeuilles, chaque région devra proposer seize (16) candidats, huit (8) hommes et huit (8) femmes.

13. La liste des candidats ainsi sélectionnés au niveau régional sera soumise à un groupe ministériel composé de dix (10) membres, [deux (2) représentants de chaque région] pour procéder à la présélection au niveau continental.¹¹ Le groupe sera assisté par une équipe de consultants indépendants.

14. Le groupe ministériel procédera à une présélection parmi quatre-vingts (80) candidats [quarante (40) hommes et quarante (40) femmes] des cinq (5) régions.

¹⁰ Articles 13 et 14(3) des statuts de la Commission.

¹¹ Article 14(1) et 14(2) des statuts de la Commission.

Ensuite, le groupe soumettra une liste d'au moins deux (2) candidats pour chaque portefeuille au Conseil exécutif pour élection.

V. MANDAT DU GROUPE MINISTERIEL SUR LA PRESELECTION DES CANDIDATS AUX POSTES DE COMMISSAIRES

15. Le mandat du Groupe ministériel est le suivant :

- a) Analyser et évaluer les curriculum vitae des quatre-vingts (80) candidats aux postes de Commissaires soumis au Groupe ministériel par les cinq régions pour le processus central de présélection ;
- b) Assurer et établir l'équivalence des qualifications universitaires des candidats ;
- c) Evaluer et comparer la formation et l'expérience relative au portefeuille concerné pour chaque candidat ;
- d) Analyser et établir objectivement l'efficacité de chaque candidat par rapport aux portefeuilles respectifs ;
- e) Sur la base de ce qui précède et de la nécessité d'assurer la représentation régionale et la parité, présélectionner deux candidats pour chaque portefeuille à présenter au Conseil exécutif pour élection aux huit portefeuilles et par la suite pour nomination par la Conférence.

16. Le Conseil se rappellera que dans la décision EX/CL.346 (X) qu'il a adoptée à sa 10^{ème} session ordinaire tenue en janvier 2007, il avait fixé des calendriers précis pour la soumission des candidatures comme suit :

Le Conseil exécutif :

1. **PREND NOTE** du rapport du Groupe ministériel sur l'élection des membres de la Commission ;
2. **ADOpte** le calendrier suivant pour la préparation des élections prévues en juillet 2007 ;
 - a) **Election du Président et du Vice-président** : conformément à l'article 16 (1) des Statuts de la Commission, les candidatures à ces deux postes sont communiquées aux Etats membres au moins trois (3) mois avant l'élection afin de faciliter l'élection par la Conférence en juillet 2007. Par conséquent, les candidatures à ces deux postes doivent parvenir à la Commission **au plus tard le 30 mars 2007**;
 - b) **Election des Commissaires** :

- (i) Il sera demandé aux Etats membres de soumettre à la Commission les curriculum vitae des experts avant le **15 mars 2007**. La Commission rassemble les curriculum vitae soumis ainsi que tout autre curriculum vitae qu'elle peut identifier à partir de sa base de données et les transmet au Groupe ministériel en vue de la désignation de l'équipe de consultants indépendants (2 par région) ;
- (ii) Les consultations régionales devront être finalisées et les régions devront soumettre leurs candidatures **au plus tard le 15 avril 2007**;
- (iii) Le Groupe ministériel se réunira avant **le 10 avril 2007** en un lieu qui sera déterminé par son Président en vue de désigner l'équipe de consultants (2 par région) ;
- (iv) Le Groupe ministériel, assisté de l'équipe de consultants, devra se réunir **avant la première semaine du mois de mai 2007** ;
- (v) La Commission devra communiquer à tous les Etats membres la liste des candidatures reçues du Groupe ministériel **au plus tard le 15 mai 2007** afin de faciliter l'élection des Commissaires par le Conseil exécutif en **juillet 2007**.

VI. PROCEDURE DE VOTE

Ordre du vote pour l'élection des membres de la Commission

17. L'article 42 (1) du Règlement intérieur de la conférence stipule que « le vote commence par l'élection du Président suivie de celle du Vice-président. Par la suite, la conférence nomme les Commissaires, élus par le Conseil exécutif.

Ordre du vote pour l'élection des Commissaires

18. Il faut rappeler que s'agissant de l'ordre du vote pour les élections en juillet 2003,, le Groupe ministériel avait estimé que le vote devait être effectué porte-feuille par portefeuille. Le Groupe avait également proposé deux options pour l'ordre du vote, à savoir (i) procéder au vote sur la base des portefeuilles indiqués à l'article 2 des Statuts de la Commission ou (ii) tirer au sort les portefeuilles. A l'issue des débats, le Groupe a retenu la première option et l'a recommandée au Conseil qui l'a adoptée.

19. La procédure de vote est régie par les dispositions de l'Article 38 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, qui stipulent que :

Procédure de vote

1. « Lors de l'élection des Commissaires, le vote pour chaque portefeuille se poursuit jusqu'à ce que l'un des candidats obtienne la majorité requise des deux tiers. Toutefois, si, à l'issue du troisième tour de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité requise, le scrutin se poursuit avec seulement les deux (2) candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au troisième tour.
2. Si à l'issue de trois (3) autres tours de scrutin, aucun des deux (2) candidats n'obtient la majorité requise, le candidat ayant eu le moins de voix se retire.
3. Le scrutin se poursuit avec le candidat restant. Si celui-ci n'obtient pas la majorité requise des deux-tiers après le troisième tour de scrutin, le Président suspend l'élection ».

VII. PROCESSUS D'ELECTION

20. Conformément à l'Article 42 du Règlement intérieur de la Conférence de l'Union, le vote commence par l'élection du Président de la Commission, suivie de celle du Vice-Président, par la suite la Conférence nomme les Commissaires élus par le Conseil exécutif.

21. La Conférence élit le Président et le Vice-Président par scrutin secret à la majorité des deux-tiers des Etats membres ayant le droit de vote.¹²

22. Pour être élu, les candidats aux postes de Président et de Vice-Président ainsi qu'à un portefeuille de Commissaire doivent obtenir la majorité des deux-tiers des voix.¹³

23. Le Conseil exécutif élit les Commissaires et soumet les noms à la Conférence qui les nomme. Etant donné que le Conseil exécutif se réunit avant la Conférence, il est proposé que le Conseil exécutif tienne une reprise de la session pour procéder à l'élection des Commissaires après celle du Président et du Vice-Président par la Conférence.

24. La mise en œuvre pratique de cette proposition signifierait que la Conférence élirait le Président et le Vice-Président le premier jour de sa session ordinaire à Accra (Ghana) en juillet 2007. Immédiatement après, le Conseil exécutif se réunirait pour élire les Commissaires et soumettre leurs noms à la Conférence pour nomination.

25. Cette approche signifierait que le temps pour les réunions publiques ou à huis clos du Sommet serait réduit. En conséquence, une sorte de séance de réflexion à huis clos des chefs d'Etat et de gouvernement pourrait être envisagée pendant que le Conseil procédera aux élections. Deuxièmement le temps consacré aux travaux de la

¹² Article 38(1) du Règlement intérieur de la Conférence de l'Union.

¹³ Article 42(2) et (5) du Règlement intérieur de la Conférence de l'Union. Article 38(1) du Règlement intérieur du Conseil exécutif. Article 16(2) et (4) des statuts de la Commission.

Conférence devra être prolongé pour inclure la matinée du troisième jour et la cérémonie de clôture devra se tenir dans l'après-midi du troisième jour.

VIII. SITUATION ACTUELLE

26. Conformément à la décision Ex.CL/Dec. 281 (IX) adoptée par le Conseil exécutif en juillet 2006 à Banjul (Gambie), la Commission a demandé, voir sa note verbale Réf. : BC/OLC/217/2/Vol. IV datée du 18 juillet 2006, aux Etats membres d'entreprendre les consultations nécessaires en vue de soumettre les noms des membres du Groupe ministériel mis sur pied en application de la décision Ex.CL/281 (IX) et conformément à l'Article 14 des statuts de la Commission. Le Groupe est composé des Etats membres suivants : Afrique Centrale : Congo et Gabon ; Afrique de l'Est : Djibouti et Kenya ; Afrique du Nord : Egypte et Libye ; Afrique australe : Angola et Afrique du Sud et Afrique de l'Ouest : Bénin et Ghana.

27. Par ses notes verbales Réf. : BC/OLC/217/20/Vol. IV et BC/OLC/217/25/Vol. IV datées du 16 février et 15 mars 2007, respectivement, la Commission a demandé aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la décision Ex.CL/346 (X) sur les modalités pour l'élection des membres de la Commission adoptées par le Conseil exécutif en janvier 2007 à Addis-Abeba et en particulier la date limite pour le dépôt des candidatures.

28. Par sa note verbale Réf. : BC/OLC/217/40 datée du 2 avril 2007, la Commission a informé les Etats membres qu'à l'expiration de la date limite pour le dépôt des candidatures aux postes de Président et de Vice-Président, elle avait reçu les candidatures suivantes :

Président :	Nul
Vice-Président :	D' Khan Eldin Abdel Latif (Egypte) M. Erastus J.O. Mwencha (Kenya)

29. Ladite note verbale a été mise sur le site web de l'UA. Par sa note verbale Réf. : N° 129/2007 datée du 4 avril 2007, la République de Zambie a présenté la candidature de M^{me} Inonge Mbikusita-Lewanika, son Ambassadeur à Washington au poste de Président de la Commission de l'Union africaine. Toutefois, la Commission a informé la Mission permanente de la République de Zambie qu'elle a reçu la candidature présentée par le Gouvernement le **5 avril 2007 après la date limite fixée par les organes délibérants de l'Union** et qu'en conséquence, elle ne pouvait pas être considérée comme une candidature valable au sens des statuts de la Commission et des décisions pertinentes des organes délibérants. Par ailleurs, la Zambie a également été informée que le Président de la commission s'est engagé à porter la note verbale suffisamment explicite à l'attention du Président de l'Union, comme il l'avait fait avec l'état des autres candidatures après l'expiration de la date limite.

30. En ce qui concerne les candidatures aux postes de Commissaire, les listes de région par région et de portefeuille par portefeuille sont jointes en Annexes I, II et III.

31. Il convient de rappeler que la Conférence de l'Union réunie en sa huitième session ordinaire en janvier 2007 à Addis-Abeba a adopté la décision Assembly/AU/Dec. 156 (VIII) qui stipule, entre autres, ce qui suit :

[La Conférence]

- « 1.
- 2.
- 3.

4. **DECIDE EN OUTRE** de reporter, dans le principe, l'examen de tous les autres points de l'ordre du jour à la dixième session ordinaire de la Conférence prévue en janvier 2008, à l'exception de l'élection des membres de la Commission ;

5.

6.

7. **ENTERINE** la proposition du Conseil exécutif d'organiser, dans le cadre de ce processus, le séminaire de réflexion des Ministres des Affaires étrangères sur l'état de l'Union qui sera suivi de la session extraordinaire du Conseil exécutif et **ACCUEILLE** favorablement l'offre de la République d'Afrique du Sud d'abriter ces réunions.

32. A la session extraordinaire du Conseil exécutif tenue à Durban (Afrique du Sud) le 9 mai 2007, le Conseil a échangé des vues sur les prochaines élections et il devrait adopter son rapport et ses recommandations à Accra (Ghana).

Annexe I : Liste des candidatures aux postes de Commissaire par région

Annexe II : Analyse préliminaire des candidatures aux postes de Commissaire

Annexe III : Liste des candidatures aux postes de Commissaire par portefeuille

ANNEXE I : CANDIDATURES RECUES DES REGIONS POUR LES POSTES DE COMMISSAIRES

No.	Nom	Homme/Femme	Portefeuille
REGION DE L'AFRIQUE CENTRALE			
1	M. Thérance Sinunguruza	Homme	Affaires politiques
2	M. Yamassoum Nagoum	Homme	Affaires politiques
3	Mme. Madeleine Sao*	Femme	Affaires politiques
4	M. Gang Beng'yela Augustine	Homme	Affaires sociales
5	Mme. Koumba Marie-Agnès	Femme	Affaires sociales
6	Mme. Paulette Bisseck	Femme	Ressources humaines, Science et Technologie
7	M. Ikounga Martial de Paul	Homme	Ressources humaines, Science et Technologie
8	Mme. Mbette Mbongue Victorine	Femme	Paix et Sécurité
9	M. Pierre-Juste Mounzika Ntsika	Homme	Paix et Sécurité
10	Mme. Elisabeth Tankeu	Femme	Commerce et Industrie
11	M. Okoye Alphonse	Homme	Commerce et Industrie
12	M. Roger Tchoungui	Homme	Affaires économiques
13	Mme. Aziza Baroud	Femme	Affaires économiques
14	Mme. Uphie F. Chinje Melo	Femme	Infrastructure et Energie
15	M. Bernard Zoba	Homme	Infrastructure et Energie
16	Mme. Ofoueme Yolande	Femme	Economie rurale et Agriculture
17	M. Koumba-Koumba Daniel	Homme	Economie rurale et Agriculture
REGION DE L'AFRIQUE DE L'EST			
18	M. John Patrick Kabayo	Homme	Ressources humaines, Science et Technologie

* Le CV n'a pas été soumis (en attendant la confirmation du retrait du candidat).

No.	Nom	Homme/Femme	Portefeuille
19	Prof. Sospeter Muhongo	Homme	Ressources humaines, Science et Technologie
20	D ^r Kyomuhendo-Bantebya Grace	Femme	Affaires sociales
21	Amb. Amina C. Mohamed	Femme	Commerce et Industrie
22	D ^r Monica Kathina Juma	Femme	Paix et Sécurité
23	D ^r Francis Inganji	Homme	Affaires politiques
REGION DE L'AFRIQUE DU NORD			
24	Ambassadeur Said Djinnit	Homme	Paix et Sécurité
25	D ^r Fathi H. Ben Shatwan	Homme	Infrastructure et Energie
26	Mme Elham Mahmoud Ahmed Ibrahim	Femme	Infrastructure et Energie
27	Ambassadeur Samiha Amin Abou-Steit	Femme	Affaires sociales
28	D ^r Mohamed A. El-Nawawi	Homme	Ressources humaines, Science et Technologie
29	D ^r Nagia Mohammed Essayed	Femme	Ressources humaines, Science et Technologie
30	D ^r Ibrahim I. Rihan	Homme	Economie rurale et Agriculture
REGION DE L'AFRIQUE AUSTRALE			
31	D ^r M. Maxwell Mkwezalamba	Homme	Affaires économiques
32	Maître Bience Philomina Gawanas	Femme	Affaires sociales
33	D ^r Goitseone Naledi Mosalakatane	Femme	Ressources humaines, Science et Technologie
34	D ^r Justice K.K. Gaeonale	Homme	Ressources humaines, Science et Technologie
35	D ^r Oagile Bethuel Key Dingake	Homme	Affaires politiques
36	Mme. Barulaganye Machacha	Femme	Affaires politiques
37	D ^r Nkobi Mpho Moleele	Homme	Economie rurale et Agriculture

No.	Nom	Homme/Femme	Portefeuille
38	D ^r Phoebe M. Ditshipi	Femme	Economie rurale et Agriculture
REGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST			
39	Mme Julia Dolly Joiner	Femme	Affaires politiques
40	Amb. Léandre Bazemboué Bassole	Homme	Affaires politiques
41	Prof. Jean-Pierre Onvéhoun Ezin	Homme	Ressources humaines, Science et Technologie
42	Amb. Louis Dominique Ouedraogo	Homme	Ressources humaines, Science et Technologie
43	Mme Célestine Zanou**	Femme	Economie rurale et Agriculture
44	Mme Célestine Zanou**	Femme	Affaires économiques
45	Amb. John Kayode Shinkaiye	Homme	Paix et Sécurité

** Mme Célestine Zanou est candidate pour 2 Portefeuilles
** Mme Célestine Zanou est candidate pour 2 Portefeuilles

**ANNEXE II : ANALYSE PRELIMINAIRE DES CANDIDATURES REÇUES DES
RÉGIONS POUR LES POSTES DE COMMISSAIRE**

Portefeuille	Région	Nombre total	Homme	Femme
RESSOURCES HUMAINES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE (10 candidatures)	Afrique Centrale	2	1	1
	Afrique de l'Est	2	2	Nul
	Afrique du Nord	2	1	1
	Afrique Australe	2	1	1
	Afrique de l'Ouest	2	2	Nul
AFFAIRES SOCIALES (5 candidatures)	Afrique Centrale	2	1	1
	Afrique de l'Est	1	Nul	1
	Afrique du Nord	1	Nul	1
	Afrique Australe	1	Nul	1
	Afrique de l'Ouest	Nul	Nul	Nul
COMMERCE ET INDUSTRIE (3 candidatures)	Afrique Centrale	2	1	1
	Afrique de l'Est	1	Nul	1
	Afrique du Nord	Nul	Nul	Nul
	Afrique Australe	Nul	Nul	Nul
	Afrique de l'Ouest	Nul	Nul	Nul
PAIX ET SÉCURITÉ (5 candidatures)	Afrique Centrale	2	1	1
	Afrique de l'Est	1	Nul	1
	Afrique du Nord	1	1	Nul
	Afrique Australe	Nul	Nul	Nul
	Afrique de l'Ouest	1	1	Nul
AFFAIRES POLITIQUES (8 candidatures)	Afrique Centrale	3	2	1
	Afrique de l'Est	1	1	Nul
	Afrique du Nord	Nul	Nul	Nul
	Afrique Australe	2	1	1
	Afrique de l'Ouest	2	1	1
INFRASTRUCTURE ET ENERGIE (4 candidatures)	Afrique Centrale	2	1	1
	Afrique de l'Est	Nul	Nul	Nul
	Afrique du Nord	2	1	1
	Afrique Australe	Nul	Nul	Nul
	Afrique de l'Ouest	Nul	Nul	Nul
ECONOMIE RURALE ET AGRICULTURE (6 candidatures)	Afrique Centrale	2	1	1
	Afrique de l'Est	Nul	Nul	Nul
	Afrique du Nord	1	1	Nul
	Afrique Australe	2	1	1

Portefeuille	Région	Nombre total	Homme	Femme
	Afrique de l'Ouest	1	Nul	1
AFFAIRES ÉCONOMIQUES (4 candidatures)	Afrique Centrale	2	1	1
	Afrique de l'Est	Nul	Nul	Nul
	Afrique du Nord	Nul	Nul	Nul
	Afrique Australe	1	1	Nul
	Afrique de l'Ouest	1	Nul	1
Total general		45	24	21

Observations

- i) La région de l'Afrique du Nord n'a soumis que sept (7) candidatures, quatre (4) hommes et trois (3) femmes pour six (6) portefeuilles, le 13 avril 2007. La région ne s'est pas conformée aux dispositions du Règlement et des Statuts relatives au nombre et au sexe des candidats. La Commission a déjà communiqué les détails de cette inadvertance à la région ;
- ii) La région de l'Afrique Centrale a soumis une liste de dix-sept (17) candidatures pour huit (8) portefeuilles sans CV, le lundi 16 avril 2007. Ensuite la région a soumis 16 CV à la Commission le 24 avril 2007. La région ne s'est pas intégralement conformée aux dispositions du Règlement et des Statuts relatives au nombre et au sexe des candidats. La Commission a déjà communiqué les détails de cette inadvertance à la région. Si elle retire un candidat, elle se conformera aux dispositions ;
- iii) La région de l'Afrique de l'Est a soumis six (6) candidatures, trois (3) hommes et trois (3) femmes par courrier, le 13 avril 2007. La région ne s'est pas conformée aux dispositions du Règlement et des Statuts relatives au nombre et au sexe des candidats. La Commission a déjà communiqué les détails de cette inadvertance à la région ;
- iv) La région de l'Afrique Australe a soumis huit (8) candidatures, quatre (4) hommes et quatre (4) femmes le lundi 16 avril 2007. La région ne s'est pas conformée aux dispositions du Règlement et des Statuts relatives au nombre et au sexe des candidats. La Commission a déjà communiqué les détails de cette inadvertance à la région ;
- v) La région de l'Afrique de l'Ouest a soumis sept (7) candidatures, quatre (4) hommes et trois (3) femmes pour cinq (5) portefeuilles à la Commission le 24 avril 2007. La région ne s'est pas conformée aux dispositions du Règlement et des Statuts relatives au nombre et au sexe des candidats. La Commission a déjà communiqué les détails de cette inadvertance à la région ;

- vi) Toutes les régions n'ont pas soumis les candidatures avec le nombre requis et en tenant compte de la parité, à savoir un (1) homme et une (1) femme par portefeuille soit un total de seize (16) candidats par région et de quatre-vingt (80) candidats au niveau continental ;
- vii) Une région a présenté deux candidats hommes pour un (1) portefeuille et une autre a présenté trois (3) candidats pour un (1) portefeuille. Une région a également présenté un (1) seul candidat pour deux (2) portefeuilles séparés. Par ailleurs, pour de nombreux portefeuilles, les régions ont présenté un (1) seul candidat alors que pour d'autres, il n'en ont pas présenté ;
- viii) Le nombre total des candidatures reçues jusqu'ici est de quarante cinq (45). A ce stade, on ne sait pas quelle conclusion tirer du faible nombre de candidatures soumises. La Commission estime que, quelle que soit la raison, ce n'est pas par manque d'intérêt pour l'Organisation ou de candidats hommes et femmes compétents dans les Etats membres ;
- ix) Il ressort d'une analyse préliminaire qu'il sera très difficile sinon impossible de composer une Commission conformément aux règles et modalités applicables, à moins qu'elle ne soit basée sur des « compromis » entre les régions et les pays. Ceci pourrait entraîner des négociations sans fin. Par ailleurs, une fois que les élections débutent et que le nombre de candidats hommes et femmes commence à diminuer sur la liste, il se peut qu'il ne reste aucun candidat pour certains portefeuilles ou que seuls les candidats uniques restent ;
- x) Le Conseil exécutif voudra bien prendre note du fait que la Commission a communiqué avec toutes les régions pour les informer qu'elles ne se sont pas conformées aux dispositions du Règlement et aux modalités ;
- xi) En outre, au regard des dispositions du Règlement qui stipulent que chaque région dispose de deux postes de Commissaires au sein de la Commission (un homme et une femme), que le vote commence par l'élection du Président suivie de celle du Vice-président, que les candidatures aux postes de Commissaires sont communiquées aux Etats membres au moins trois (3) mois avant les élections, que le Président et le Vice-Président ne peuvent pas être des ressortissants de la même région et compte tenu du fait que nous n'avons aucune candidature pour le poste de président, les élections ne peuvent se dérouler que lorsque la question de la présidence de la Commission aurait été résolue par la Conférence.

ANNEXE III : LISTE FINALE DES CANDIDATURES PAR PORTEFEUILLE AVEC LES CURRICULUM VITAE DES CADIDATS (par ordre alphabétique)

Paix et Sécurité

No.	Nom	Homme/Femme	Pays	Région
1	Ambassador Said DJINNIT	Homme	Algérie	Afrique du Nord
2	Dr. Monica Kathina JUMA	Femme	Kenya	Afrique de l'Est
3	Mrs. Victorine Mbette MBONGUE	Femme	Cameroun	Afrique centrale
4	Mr. Pierre-Juste Mounzika NTSIKA	Homme	Congo	Afrique centrale
5	Ambassador John Kayode SHINKAIYE	Homme	Nigeria	Afrique de l'Ouest

Affaires politiques

No.	Nom	Homme/Femme	Pays	Région
1	Ambassador Léandre Bazemboué BASSOLE	Homme	Burkina Faso	Afrique de l'Ouest
2	Dr. Oagile Bethuel Key DINGAKE	Homme	Botswana	Afrique australe
3	Dr. Francis INGANJI	Homme	Kenya	Afrique de l'Est
4	Mrs. Julia Dolly JOINER	Femme	Gambie	Afrique de l'Ouest
5	Ms. Barulaganye MACHACHA	Femme	Botswana	Afrique australe
6	Mr. Thérence SINUNGURUZA	Homme	Burundi	Afrique centrale
7	Mr. Nagoum YAMASSOUM	Homme	Tchad	Afrique centrale
8	Mrs. Madeleine Sao **	Femme	Cameroun	Afrique centrale

** CV n'a pas été soumis

Infrastructure et Energie

No.	Nom	Homme/Femme	Pays	Région
1	Dr. Fathi H. BEN SHATWAN	Homme	Libye	Afrique du Nord
2	Mrs. Ahmed Ibrahim ELHAM MAHMOUD	Femme	Egypte	Afrique du Nord
3	Mrs. Uphie F. Chinje MELO	Femme	Cameroun	Afrique centrale
4	Mr. Bernard ZOBA	Homme	Congo	Afrique centrale

Affaires Sociales

No.	Nom	Homme/Femme	Pays	Région
1	Ambassador Samiha Amin ABOU-STEIT	Femme	Egypte	Afrique du Nord
2	Mr. Beng'yela Augustine GANG	Homme	Cameroun	Afrique centrale
3	Adv. Bience Philomina GAWANAS	Femme	Namibie	Afrique australe
4	Mrs. Marie-Agnès KOUMBA	Femme	Gabon	Afrique centrale
5	Dr. Grace KYOMUHENDO-BANTEBYA	Femme	Ouganda	Afrique de l'Est

Ressources humaines, Science et Technologie

No.	Nom	Homme/Femme	Pays	Région
1	Mrs. Paulette BISSECK	Femme	Cameroun	Afrique centrale
2	Dr. Mohamed A. EL-NAWAWI	Homme	Egypte	Afrique du Nord
3	Dr. Nagia Mohammed ESSAYED	Femme	Libya	Afrique du Nord
4	Prof. Jean-Pierre Onvéhoun EZIN	Homme	Bénin	Afrique de l'Ouest

5	Dr. Justice Kelebetse Kgosimotse GAEONALE	Homme	Botswana	Afrique australe
6	Mr. Martial de Paul IKOUNGA	Homme	Congo	Afrique centrale
7	Mr. John Patrick KABAYO	Homme	Uganda	Afrique de l'Est
8	Dr. Goitseone Naledi MOSALAKATANE	Femme	Botswana	Afrique de l'Ouest
9	Prof. Sospeter MUHONGO	Homme	Tanzania	Afrique de l'Est
10	Ambassador Louis Dominique OUEDRAOGO	Homme	Burkina Faso	Afrique de l'Ouest

Commerce et Industrie

No.	Nom	Homme/Femme	Pays	Région
1	Ambassador Amina C. MOHAMED	Femme	Kenya	Afrique de l'Est
2	Mr. Alphonse OKOYE	Homme	Congo	Afrique centrale
3	Mrs. Elisabeth TANKEU	Femme	Cameroun	Afrique centrale

Economie rurale et Agriculture

No.	Nom	Sexe	Pays	Région
1	Dr. Phoebe M. DITSHIPI	Femme	Botswana	Afrique australe
2	Mr. Daniel KOUMBA-KOUMBA	Homme	Gabon	Afrique centrale
4	Dr. Nkobi Mpho MOLEELE	Homme	Botswana	Afrique australe
3	Mrs. Yolande OFOUEME	Femme	Congo	Afrique centrale
5	Dr. Ibrahim I. RIHAN	Homme	Egypte	Afrique du Nord

6	Mrs. Célestine ZANOUE***	Femme	Bénin	Afrique de l'Ouest
---	--------------------------	-------	-------	--------------------

Affaires Economiques

No.	Nom	Homme/Femme	Pays	Région
1	Mrs. Aziza BAROUD	Femme	Tchad	Afrique centrale
2	Dr. M. Maxwell MKWEZALAMBA	Homme	Malawi	Afrique australe
3	Mr. Roger TCHOOUNGUI	Homme	Cameroun	Afrique centrale
4	Mrs. Célestine ZANOUE***	Femme	Bénin	Afrique de l'Ouest

*** Mrs. Célestine Zanou a postulé deux portefeuilles
*** Mrs. Célestine Zanou a postulé deux portefeuilles

2007

Rapport sur l'Etat des Candidatures pour l'Election des Membres de la Commission de l'Union Africaine

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3525>

Downloaded from African Union Common Repository